

DÉPARTEMENT
SEINE - MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/204/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande de la Société Menuiserie Aluminium Services domicilié 35 Boulevard industriel 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN, en date du 24 avril 2025, qui souhaite effectuer des travaux de toiture « Les Boutiques du Lauzun » rue de la République à Eu.
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

ARRETE

Article 1^{er} : La Société Menuiserie Aluminium Services est autorisée à effectuer des travaux de toiture « Les Boutiques du Lauzun » rue de la République à Eu, **du Lundi 28 avril 2025 - 8h00 au Lundi 26 mai 2025 - 18h00**, selon avancement des travaux.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes, selon avancement du chantier :

- Autorisation de déposer un échafaudage à cheval sur le trottoir.
L'échafaudage doit être signalé de nuit par un éclairage.
- Interdiction de stationner sur les 3 places face « Les Boutiques du Lauzun rue de la République.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public, en parfait état de propreté, pendant la période d'occupation.

Article 4 : Immédiatement après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

.../...

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr



- Article 5 :** Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose d'une signalisation réglementaire à la charge et sous la responsabilité de La Société Menuiserie Aluminium Services.
- Article 6 :** La présente autorisation sera périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration de ce délai. Elle est, en outre, accordée à titre précaire et pourra être modifiée ou révoquée, en tout ou partie, soit en cas d'inexécution des conditions d'autorisation, soit dans les cas où l'administration le jugerait utile pour les besoins de la voirie ou dans un but quelconque d'intérêt public. Le permissionnaire devrait alors, et sur la notification d'un arrêté de mise en demeure, se conformer aux mesures qui lui seraient prescrites, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.
- Article 7 :** Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera, en outre, responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.
- Article 8 :** Le pétitionnaire devra s'acquitter d'une taxe communale d'occupation du domaine public dans les conditions définies par la délibération du Conseil Municipal du 7 juin 2022 N°2022/197 DEL 7.10.
Le montant est de 2,50€ par mètre linéaire dès le 1^{er} jour soit : 20 mètres linéaires x 2,50€ x nombre de jours.
Au-delà d'une semaine le montant est de 3€ par mètre linéaire et par jour soit : 20 mètres linéaires x 3€ x nombre de jours.
- Article 9 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le vingt-quatre avril deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu





SERVICES TECHNIQUES – 50 rue d'Etalondes
Tél : 02.35.50.00.40
st@ville-eu.fr

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR
UN ECHAFAUDAGE**



FIXE SUR PIED



ROULANT

A adresser une semaine avant la date de prise d'effet



Première demande



Prolongation

DEMANDEUR AGISSANT EN TANT QUE :

NOM : N. A. S.

Téléphone : 0664 879598

Adresse : 35 boulevard industriel 76300

Mail : secretariat@menuiserie
- as. 82

ENTREPRISE REALISANT LE MONTAGE DE L'ECHAFAUDAGE :

IDEA

NOM :

Téléphone :

Adresse :

Mail :

LIEUX DES TRAVAUX :

Adresse : Boutiques du Louzin rue de la République EU

DEBUT DE L'OCCUPATION :

28.04.2024

FIN DE L'OCCUPATION :

26.05.2024



Ravalement



Toiture



Construction



Travaux intérieurs



Travaux urgents

Longueur de l'échafaudage : 20 Mètres

AUTORISATION D'URBANISME :



DP n°

Délivrée le/...../.....



Permis n°

Délivré le/...../.....

Le demandeur s'engage :

- à attendre de recevoir l'arrêté d'autorisation avant de poser l'échafaudage,
- à respecter les prescriptions des services municipaux,
- à acquitter les droits de voirie.

TARIFS JOURNALIER 2025

- Echafaudage par mètre linéaire et par jour, droit forfaitaire applicable dès le 1^{er} jour : **2,50 €**
- Echafaudage par mètre linéaire et par jour, droit forfaitaire au-delà d'une semaine : **3 €**
- Toute période entamée est due dans son intégralité.
- L'application d'un droit de place ne vaut pas acceptation du dispositif constaté, une demande préalable est à déposer aux services techniques.
- Les tarifs sont susceptibles d'évoluer chaque année par délibération du Conseil Municipal.
- La Demande de prolongation est à effectuer au minimum 7 jours avant la date de fin de l'autorisation d'occupation du domaine public.

Date : 24.04.2025

Signature :

Société M.A.S
Menuiserie Aluminium Service
35 boulevard industriel
76300 Sotteville les Rouen
Port 0664879598
Siret 84446971800023